## CS REPUBLIQUE DU BENIN

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### DECRET N° 2008-529 DU 08 SEPTEMBRE 2008

Accordant la nationalité béninoise à Monsieur NEHME Zouheïr.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Vu le décret n° 2007-653 du 31 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur :
- Vu la requête de Monsieur NEHME Zouheïr et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 août 2008 ;

# **DECRETE**:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: La nationalité béninoise est accordée à Monsieur NEHME Zouheïr, né le 13 novembre 1966 à Habbouch au Liban, fils de Atef NEHME et de Inaam NEHME.

.../...

<u>Article 2</u>: Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur et le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique sont chargés de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 septembre 2008

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur, Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

Moussa ØKANLA.

Gustave ANANI CASSA.

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

Félix Tisson HESSOU.-

<u>AMPLIATIONS</u>: PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HCJ 2 GS/MJLDH 4 MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 24 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP-DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSE 1 JO 1.-

a